

des Princes, &c. Octobre 1717. 263
revenus, charges, & dettes, ensemble les
comptes de l'arceveque & de l'ense des Mo-
nasteres depuis les dix dernieres annees; pour ensui-
te être communiqués aux commissaires nom-
més par Sa M. & pourvu ainsi qu'il apar-
tiendra.

VII. Je ne ferai qu'un seul & même Ar-
ticle des Emplois que le Roi a conféré à dif-
ferens Particuliers, pour ne pas grossir mal
à propos ce Chapitre, & des changemens
qu'il y a eu dans les Charges.

*Le Roi nommé à diffé-
rens Em-
plois.*

Le Maréchal de Tallard a été fait depuis
peu Membre du Conseil de Regence, ainsi
on a executé en ce point une des dernieres
volontez du feu Roi, qui avoit ordonné par
son Testament, que ce Seigneur fût élevé
à cette dignité, & fût employé dans les af-
faires. Cet honneur lui est certainement dû
tant par rapport à son merite & à ses qualitez
personnelles; qu'à sa penetration & à son
habileté dans les affaires les plus épineuses. On
ignore les raisons que l'on a eues de ne lui pas
rendre plutôt cette justice. Et la Nation n'est
peut-être pas informée de toutes les obliga-
tions qu'elle doit lui avoir.

*Le Maréchal
de Tallard.*

La Lieutenance de Roi de la Province
de Nivernois, vacante par la mort du Comte
de Buffeaux, a été donnée à Mr. le Marquis
de Pracontal son Neveu, Capitaine dans le
Regiment Royal des Cuirassiers; Ce Gentil-
homme est fils du Lieutenant General du
même nom, qui fut malheureusement tué
l'année 1703 à la bataille de Spirbac; c'étoit
un des meilleurs & des plus infatigables Of-
ficiers que le Roi eut à son service.

Comme Mr. le Duc de Chartres est en-
T

tré